

## Fiche de poste

<b>Intitulé du poste :</b> Animateur en accueil de loisirs	<b>Nom du titulaire :</b>	<b>Signature du titulaire</b>
<b>Sous l'autorité hiérarchique de :</b> directeur/trice de l'accueil de loisirs	<b>Nom du supérieur :</b>	<b>Signature du supérieur</b>
<b>Sous la responsabilité fonctionnelle de :</b>		<b>Fiche de poste établie le :</b>

### **Définition globale du poste :**

L'animateur ou animatrice participe à l'encadrement et à l'animation d'activités à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires. Il/elle conçoit, prépare et met en œuvre des projets d'animation favorisant l'épanouissement, la socialisation, la découverte et l'autonomie des enfants dans le cadre du projet pédagogique de la structure.

### **Missions :**

Accueillir et encadrer les enfants en garantissant leur sécurité physique et affective.  
Proposer et animer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.  
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique.  
Travailler en équipe pour assurer la cohérence éducative des actions menées.  
Accompagner les enfants dans les temps de vie quotidienne (repas, sieste, hygiène, etc.).

### **Activités :**

Préparer, animer et encadrer des ateliers (manuels, sportifs, culturels, jeux...)  
Assurer les temps de transition : accueil, repas, sorties, départs.  
Participer aux réunions d'équipe et aux bilans d'activités.  
Garantir un cadre bienveillant, respectueux et stimulant pour les enfants.  
Être force de proposition pour des projets d'animation originaux et éducatifs.

**Compétences et formation :**

BAFA (titulaire ou stagiaire), CAP AEPE, ou équivalent requis.

Connaissance des besoins et rythmes des enfants de 3 à 11 ans.

Capacités d'écoute, de communication et de travail en équipe.

Sens de l'initiative, créativité, ponctualité et rigueur.

**Spécificités :**

Travail les mercredis et pendant les vacances scolaires selon un planning défini.

Travail possible en extérieur et en déplacements (sorties, excursions).

Tenue adaptée à l'animation.

Disponibilité sur les temps de préparation et réunions définis par le directeur de l'ACM.

Poste en vacation, rémunération sur la base des heures réellement effectuées et payées en mois décalé.

**Contraintes :**

Amplitude horaire variable.

**Risques professionnels :**

Risques liés à l'encadrement d'enfants (chutes, gestes de premiers secours).

Risques liés aux activités physiques ou aux manipulations lors des activités.